



Dans ce numéro

- Au Liban, concilier accueil en urgence des réfugiés et développement national du secteur de l'eau
- A Madagascar, soutenir les artisans locaux, porteurs de dynamisme économique local
- Au Togo, eau potable, assainissement, hygiène : trois axes complémentaires d'une action sanitaire
- Au Niger, renforcer la gestion locale des services d'eau en zone rurale

Édito

Raymond

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès le 27 mars 2016 de notre ami, Raymond Jost, créateur du Secrétariat International de l'Eau puis de Solidarité Eau Europe.

Ce grand personnage, haut en couleur, dérangeant, attachant, a marqué définitivement l'histoire de l'eau et de la solidarité. Il aura été le premier à mettre le pied dans la porte des institutions multilatérales, permettant aux non-spécialistes, aux associations, à la « société civile » de participer aux grands débats qui orientent la politique mondiale de l'eau. Au côté de partenaires de terrains indiens, philippins, marocains, équatoriens, polonais, sénégalais, kenyans, burkinabè et de nombreux autres pays, il a débattu et convaincu les banquiers et hauts fonctionnaires de suivre d'autres chemins plus proches des attentes des très nombreux êtres humains privés d'accès durable et fiable à l'eau. Travailler à cette cause passait pour lui non pas tant par des professionnels que par des hommes et des femmes engagés.

Son imagination, sa créativité nous ont conduits sur des terrains que nous n'aurions pas osé investir. De la *Goutte de l'espoir* à l'*Effet*

Papillon en passant par les *Passeports bleus* ou la *Symphonie des Grands Lacs* et bien sûr les *Livres bleus*, ce qui l'intéressait était de provoquer surprises et mises en question. Changer les perspectives, ébranler les certitudes, apporter non sans poésie de nouvelles façons de penser l'avenir, tel était son crédo. Compagnon du père Jaouen il partageait sa soif de l'humain, sa confiance en la jeunesse et sa volonté de partage.

Nous sommes désemparés car nous aimions pouvoir critiquer tes excès, observer tes expériences, entrer dans les « maisons du citoyen » que tu as créées où tout citoyen, toutes paroles ont toujours pu s'exprimer. Où allons-nous trouver maintenant ces espaces créatifs où chacun venait avec bonheur échanger sa parcelle de connaissance avec la richesse du monde ?

Raymond, soit sûr que nous garderons cette flamme qui t'animait et te faisait courir le monde pour que l'eau soit pour l'éternité un bien commun accessible à tous. ●

Pierre-Marie Grondin,
directeur du pS-Eau

Sommaire

Des nouvelles de l'association

Renouvellement des instances du PFE

A l'occasion de l'assemblée générale du Partenariat français pour l'eau (PFE), le 8 mars dernier, M. Jean Launay, président du Comité national de l'eau, a été élu président du PFE. Il succède à Henri Bégorre, qui a occupé cette fonction durant les cinq dernières années. Pierre-Marie Grondin, directeur du pS-Eau déjà membre du comité d'administration, a été confirmé en tant qu'administrateur au titre du pS-Eau.

Les deux institutions vont poursuivre leur collaboration notamment autour de la mise en œuvre de l'objectif de Développement durable sur l'eau, adopté en septembre 2015 lors de l'assemblée générale des Nations unies.

www.partenariat-francais-eau.fr

Mouvements au sein de l'équipe

- Après un stage portant sur l'analyse de la problématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations réfugiées au Liban, **Claire Papin Stammose** prolonge ses travaux en tant que volontaire en solidarité internationale basée au Liban.
- Dans l'attente d'une seconde phase d'activités qui pourrait s'enclencher au second semestre, fin de contrat en février pour **Grégoire Duband**, animateur du réseau Océan Indien.
- **Aissatou N'Diaye-Sydnei** a rejoint l'équipe début avril pour assurer la promotion de la solidarité pour l'eau et coordonner la mise en œuvre de la stratégie de communication du pS-Eau. Bienvenue à la nouvelle corédactrice de *la Lettre*.

- 3 Réfugiés au Liban
Concilier urgence et développement
- 7 A Madagascar
Accompagner les artisans pour accroître l'offre en équipements
- 10 A Agbodjinou, au Togo
Eau potable, hygiène et assainissement pour tous
- 12 Au Niger
Optimisation du service public de l'eau
- 15 Les infos pS-Eau

Concilier urgence et développement

En 2015, le pS-Eau a réalisé une étude sur l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le contexte actuel d'afflux de réfugiés au Liban. Cet article restitue les principaux éléments dégagés à partir de visites de terrain et d'entretiens avec les acteurs. Des constats déjà partagés lors d'un atelier organisé au SIAAP le 14 décembre 2015¹.

A l'heure où l'Europe cherche à restreindre l'accès de son territoire aux réfugiés, un soutien renforcé aux pays limitrophes de la Syrie paraît indispensable. Ce soutien doit répondre aux besoins vitaux des personnes fuyant le conflit tout en favorisant la cohésion entre population hôte et population réfugiée. Avec 1,8 million² de réfugiés provenant de Syrie, le Liban est aujourd'hui le pays comptant la plus grande part de réfugiés au sein de sa population : 30 % des personnes résidant actuellement au Liban sont des réfugiés. Alors que le conflit syrien dure depuis cinq ans, l'ampleur des besoins des populations ayant trouvé refuge dans les pays limitrophes de la Syrie est considé-



table. Depuis le début du conflit en 2011, les frontières sont restées ouvertes avec le Liban, considéré comme une terre d'accueil de proximité par la population fuyant la guerre. L'afflux massif des réfugiés entraîne

cependant une pression sans précédent sur les services publics tels que la santé et l'éducation, l'électricité, l'accès à l'eau et le traitement des déchets. La durée du conflit met à mal la résilience de la société libanaise et la capacité de l'Etat à apporter une réponse adaptée.

Au Liban, ces réfugiés de Syrie viennent grossir les rangs des 250 000 réfugiés palestiniens présents dans le pays depuis

1. www.pseau.org/fr/eau-assainissement-et-refugiés-atelier-du-14-decembre-2015

2. Source : UNHCR, décembre 2015



Réservoir collectif dans un camp informel

GVC

la guerre israélo-arabe de 1948. Parmi la population fuyant le conflit syrien, on dénombre 44 000 réfugiés palestiniens, 20 000 Libanais précédemment installés en Syrie et 17 000 Irakiens.

L'histoire du Liban est marquée par l'afflux de réfugiés. En 1951, l'UNRWA³ recensait 133 186 réfugiés palestiniens au Liban. Leur installation a participé à l'instabilité du pays en ravivant les tensions entre les communautés. Bien que multifactorielle, la guerre civile libanaise (de 1975 à 1990) reste intimement liée à l'arrivée des Palestiniens dans la conscience collective libanaise.

Ce passé douloureux explique, en partie, les réticences des autorités libanaises à légaliser le statut des réfugiés venant de Syrie⁴. À l'inverse de la Turquie ou de la Jordanie, il n'y a pas, sur le territoire libanais, de camps de réfugiés « formels ». L'absence de reconnaissance de leur statut par le gouvernement libanais accroît la vulnérabilité des réfugiés. Face à l'impossibilité d'exercer un emploi déclaré, de nombreux réfugiés recourent au travail illégal sous-payé. De plus, un mois après leur arrivée, de nombreux réfugiés ne sont toujours pas enregistrés auprès d'un des quatre centres de l'UNHCR (Beyrouth, Tripoli, Zahlé, Tyr) et n'ont donc pas accès à l'aide humanitaire.

Identifier les besoins, coordonner l'aide

Afin d'assurer une réponse cohérente, des mécanismes de coordination de l'action des ONG libanaises et des 45 ONG internationales intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ont été initiés. Depuis janvier 2016, le gouvernement joue un rôle actif dans la coordination de l'aide.

L'Unicef copilote avec l'UNHCR un groupe de travail "Énergie et Eau" réunissant les principaux acteurs du secteur. Ce groupe vise la mise en place d'une approche harmonisée apte à proposer une réponse coordonnée. Pour cela, les agences onusiennes réalisent notamment une cartographie des besoins identifiés ainsi que des projets réalisés⁵. Des réunions sont organisées chaque mois afin de s'assurer que l'aide apportée couvre, dans la limite des moyens disponibles, les besoins identifiés⁶. Une coordination de l'aide est également assurée à l'échelle des quatre Établissements régionaux des Eaux (Nord Liban, Beyrouth et Mont Liban, Bekaa et Sud Liban). Créés en 2000, ces ERE sont en charge de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'irrigation. Ils souffrent d'un manque de moyens financiers et d'un déficit de légiti-

mité antérieurs à la crise, mais sont appelés à jouer un rôle clef dans la coordination de l'aide. Face à la situation actuelle, le renforcement de ces établissements a été entrepris. D'ores et déjà, au sein de l'ERE de la Bekaa, des réunions mensuelles sont organisées avec l'ensemble des acteurs du secteur. L'Établissement transmet aux ONG une liste des besoins identifiés comme prioritaires.

En favorisant le dialogue entre acteurs et en diffusant l'information, ces mécanismes de coordination s'attachent à trouver une réponse adaptée aux situations différenciées que connaissent les réfugiés et la population hôte.

Répondre à la situation est d'autant plus complexe que l'habitat des réfugiés est extrêmement disparate. Il se répartit en trois grandes catégories : les camps informels, les abris collectifs et individuels, les appartements. On estime à 20 % le nombre de réfugiés vivant dans des camps informels, principalement répartis dans les gouvernorats de la Bekaa et du Nord Liban, sur des terres agricoles privées. Avant la crise, de nombreux travailleurs agricoles syriens résidaient déjà au Liban, logés dans des abris et des tentes établies sur les parcelles agricoles. Au début de la crise en 2011, leur famille et des membres de leur communauté villageoise les ont rejoints. Du fait des réticences institutionnelles mentionnées précédemment, ces camps sont de tailles réduites.

L'ONG Solidarités International développe des projets visant à assurer un accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour ces populations. Elle construit et réhabilite des latrines, des douches et des systèmes d'approvisionnement en eau. L'absence de reconnaissance de ces camps par l'État libanais contraint l'ONG à mettre en place des installations provisoires. Bien souvent la distribution d'eau est assurée à partir de réservoirs alimentés par des camions citernes. Outre le coût d'un tel approvisionnement, la question du contrôle de la qualité de l'eau se pose. Ces contraintes impactent aussi la construction et le fonctionnement des latrines. Temporaires, ces dernières ne peuvent être reliées à des fosses septiques, et doivent être vidangées une fois par semaine. Ce

3. United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East

4. Le Liban n'est pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

5. http://data.unhcr.org/syrianrefugees/working_group.php?Page=Country&LocationId=122&Id=6

6. À partir de 2016 la coordination de ce groupe de travail sera assurée par le gouvernement libanais.



Les latrines temporaires des camps requièrent une vidange hebdomadaire.

dispositif complexe génère d'importants problèmes de pollution. L'absence d'infrastructures d'assainissement conduit en effet les entreprises en charge de la collecte des eaux usées à les déverser dans les cours d'eau ou dans la mer.

Une coopération accrue entre ONG et municipalités

Du fait du caractère informel des camps, les ONG interagissent peu avec les institutions libanaises. Ainsi, l'installation d'infrastructures dépend généralement de l'accord du propriétaire du terrain. Dans le cas où le propriétaire accepte la réalisation d'un forage destiné à l'alimentation en eau du camp installé sur son sol, il est convenu en échange que l'équipement demeure, après le départ des réfugiés, pour servir à des fins agricoles.

Avec l'inscription de la crise dans la durée, un renforcement de la coopération entre municipalités et ONG libanaises a cependant été observé. Dans le cadre de son programme portant sur l'amélioration de l'accès des communautés de la Bekaa aux services de base, l'ONG libanaise Arcenciel a associé les communautés de réfugiés. Tout en poursuivant son objectif

d'appui à l'économie agroalimentaire, elle a aménagé, aux abords de son domaine agricole de Taanayel, des points d'eau qui leur sont accessibles.

Les abris individuels et collectifs (des logements inachevés, d'anciens magasins, des garages, des caves, des containers, ou encore d'anciennes usines, etc.) constituent le second ensemble dans lequel vivent les réfugiés. Ces habitats disparates présentent un nouveau défi pour les ONG qui consacrent une partie de leurs efforts à les identifier. Elles s'appuient sur les municipalités mais aussi sur des équipes d'enquêteurs afin de déterminer les besoins et les poches de vulnérabilité. Cet habitat appelle lui aussi des réponses spécifiques adaptées.

L'ONG Care, attachée dès le début de la crise à répondre aussi bien aux besoins des réfugiés qu'à ceux des populations libanaises vulnérables, a ainsi mis en place des programmes d'amélioration de la qualité de l'habitat comportant un volet sur l'eau et l'assainissement. En accord avec les propriétaires, les logements identifiés sont reliés à des points d'eau potable, des douches et des latrines sont construites ou réhabilitées. Des conventions sont signées entre l'ONG, le propriétaire et le locataire afin de s'assurer que ces travaux ne conduiront pas à une augmentation du loyer ou à une expulsion des locataires. Depuis l'arri-

vée des réfugiés, les populations libanaises sont à la fois affectées par une hausse des loyers et une pression à la baisse sur les salaires. En ciblant population réfugiée et population hôte, Care participe à la cohésion sociale.

Au fil du temps, la situation des réfugiés se détériore. De nombreuses études attestent d'une paupérisation croissante et d'une détérioration des conditions de vie de ces populations. Alors qu'ils sont 80 % à payer un loyer, seul un faible nombre de réfugiés parvient à trouver un emploi. Dès lors, les économies sur lesquelles ils étaient parvenus à vivre, jusqu'à présent, diminuent. Confrontés à l'impossibilité d'acquitter un loyer élevé, ces personnes quittent les appartements ou abris individuels et collectifs pour trouver refuge dans les camps informels où le loyer est moindre (60 \$ par tente en moyenne). Pour faire face aux risques de tensions entre populations hôtes et réfugiés, l'ONG libanaise Salam met en place, sur l'ensemble du territoire, des comités constitués de Syriens et de Libanais œuvrant à la promotion de la sauvegarde de l'environnement, à des bonnes pratiques d'hygiène et plus généralement à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés.

Cinq ans après le début du conflit syrien, aucune sortie de crise à court terme ne semble se dégager. Les ONG passent donc progressivement d'une aide d'urgence à une aide multiforme au développement, portant sur le renforcement des capacités des acteurs et sur l'accroissement et la réhabilitation des infrastructures en eau.

CONTACT

- Claire Papin-Stammose : papin-stammose@pseau.org



Promotion de l'hygiène dans un camp de réfugiés.



Un besoin national de développement

Dans le cadre du renforcement des établissements de l'eau, l'ONG Acted intervient auprès de l'ERE du Nord Liban pour réaliser une cartographie du réseau dont il assure la gestion. Avant la réforme, la gestion de l'eau était confiée à des offices et à des comités locaux de l'eau. La rétrocession des réseaux d'eau a été l'objet de nombreux conflits. Les comités locaux de l'eau se sont montrés extrêmement réticents face à ce qu'ils considéraient être comme une recentralisation compromettant leurs prérogatives⁷. Cette réforme a également soulevé des contestations au sein d'une population craignant de voir le prix de l'eau augmenter avec une privatisation du service. Ces réticences expliquent que l'ERE du Nord Liban ne dispose aujourd'hui que d'une connaissance partielle du réseau dont il a la charge.

Le travail d'Acted s'accompagne d'une formation d'une partie du personnel de l'établissement aux techniques de cartographie. Présente à travers des projets de réhabilitation et d'extension du réseau, l'ONG met également en place des actions de communication visant à renforcer la légitimité de l'établissement. Des réunions d'informations associant l'ERE et l'ONG sont organisées dans les villages ; des occa-

sions pour l'ERE de réaffirmer son rôle dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. La majorité des réfugiés (80 %) vivant au sein de la communauté hôte, la réponse à leurs besoins en eau et assainissement passe par une amélioration globale des infrastructures nationales. Les projets de l'ONG Première Urgence Internationale au Nord Liban s'inscrivent dans cette logique. Situés dans la province du Akkar, proche de la frontière syrienne et l'une des plus défavorisées du pays, les villages d'Aarida et Cheikh Zennad ont bénéficié de la mise en place de réseaux complets d'alimentation en eau, du forage et château d'eau au raccordement domiciliaire avec compteurs individuels. Leur gestion sera rétrocédée à l'ERE du Nord Liban.

Si l'arrivée de 1,8 million de réfugiés a incontestablement créé de nouveaux besoins, cette crise constitue une opportunité pour améliorer un secteur qui connaissait avant la crise de nombreuses faiblesses. Par exemple, l'ERE de la Bekaa souffre de longue date d'un très faible taux de recouvrement de ses factures (35,18 %). De nombreux branchements illégaux sont par ailleurs à déplorer. Seuls 30 % des usagers ont souscrit à un abonnement. Ces dysfonctionnements placent l'ERE dans une situation financière délicate qui ne lui permet pas d'assurer un service de qualité. L'ONG italienne GVC a lancé un projet pilote dans

la ville de Zahlé avec la mise en place de compteurs volumétriques. Une enquête menée auprès de 10 000 personnes a invité les participants à réfléchir sur les dépenses relatives à l'eau. À l'issue de ces entretiens, une majorité d'usagers a conclu à la nécessité d'une tarification de l'eau afin d'améliorer le service. Ce projet pilote va être étendu à trois des quatre gouvernorats que compte le Liban.

La transition d'une aide d'urgence vers une aide au développement conduit les ONG à tisser de nouveaux partenariats avec les institutions libanaises. Nous l'avons vu, la réponse aux besoins des réfugiés passe par une amélioration des infrastructures nationales. À cet égard, bien que soulevant des défis importants, la crise syrienne peut également être perçue comme une opportunité pour améliorer un secteur qui connaissait avant la crise de grandes difficultés.

L'extension et la réhabilitation de réseaux par les ONG permet à fois de répondre aux nouveaux besoins des réfugiés mais aussi à ceux des populations hôtes vulnérables. Par leurs actions, les ONG renforcent la légitimité des ERE, ce qui contribue à l'inscription de la réforme du secteur de l'eau à l'échelle du territoire libanais. ●

7. Allès Christèle, Brochier-Puig Joëlle, *Entre centralisation et appropriation locale. Une réforme de l'eau sous tension au Liban-Nord (Akkar)*, *Etudes rurales* 2/2013 (n° 192), p. 97-115.
URL : www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2013-2-page-97.htm.

La fabrication de latrines par des artisans locaux réduit les maladies liées au manque d'équipement sanitaire, tout en créant des emplois.



Medair

A Madagascar

Accompagner les artisans pour accroître l'offre en équipement

Medair, organisme non gouvernemental suisse d'aide d'urgence et de reconstruction, s'attèle aux problèmes d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène parmi les populations les plus vulnérables du nord-est de la Grande île. Depuis 2013, et le projet Rano Tsara 2, l'ONG fait du secteur privé local un pilier majeur de sa stratégie qui deviendra à long terme porteur de dynamisme face aux besoins locaux à l'échelle régionale en eau et assainissement.

À travers le projet Rano Tsara 2 (*bonne eau* en Malgache), l'ong suisse Medair vise à améliorer durablement l'accès aux infrastructures d'eau potable et d'assainissement, ainsi qu'à encourager les populations locales à adopter les bonnes pratiques d'hygiène. Situé dans la région d'Analanjiofo, où l'Ong est intervenue pour la première fois en 2004 lors du passage du cyclone Gafilo, le projet concentre ses efforts sur neuf communes rurales des districts de Maroantsetra et Mananara Nord ainsi que sur la commune urbaine de Maroantsetra.

Au début du projet en 2013, dans les neuf communes rurales, le taux d'accès à l'eau potable était très bas (inférieur à 6,3 % en moyenne) et le taux d'utilisation de latrines hygiéniques quasi nul. Ce manque d'accès aux infrastructures en eau et assainissement était tout d'abord lié aux faibles capacités techniques et financières des équipes communales, ainsi qu'à l'enclavement, qui complique la construction et la gestion d'infrastructures. De plus, dans cette région de la côte nord-est, cyclones et inondations sont un risque récurrent, d'où le besoin de points d'eau surélevés, accessibles en cas

de montée des eaux. Dans la commune urbaine, là où le projet concentre actuellement ses efforts du fait de la densité de population, le taux d'utilisation de latrines hygiéniques environnait 27 % en début de projet. A cause là aussi du risque d'inondation et de la nappe phréatique affleurante, l'assainissement requiert la construction de latrines surélevées, plus coûteuses et complexes à mettre en place. Pour pérenniser les avancées réalisées et initier de réelles dynamiques de développement dans des zones auparavant délaissées, Medair accorde une importance particulière au renforcement des capacités des acteurs locaux. Ces derniers doivent être capables de développer et d'assurer un service d'eau et d'assainissement durable et de qualité.

En ce qui concerne l'accès à un assainissement amélioré dans la ville de Maroantsetra, c'est la construction de latrines écologiques EcoSan (latrines sèches à double fosse avec séparation de l'urine) qui a été privilégiée. Elles présentent des avantages majeurs. Tout d'abord, elles protègent la nappe phréatique, un point important car la plupart des habitants de la ville se



Inédite jusque-là, la latrine EcaSan fabriquée par les artisans soutenus par Medair comporte une cabine de douche adjacente et une aération supplémentaire.

servent de l'eau des puits. Autre avantage, la possibilité de transformer les boues en matière moins pathogènes, ce qui réduit les risques de contamination dûs à l'absence de gestion des boues de vidange. Sur la base des conclusions tirées de l'expérience de Rano Tsara 1 (2007-2010), à l'occasion de laquelle des latrines sèches EcoSan avaient été installées, un consultant international a été sollicité pour retravailler le design et la technologie de cet équipement, en collaboration avec les équipes du projet et la participation active des utilisateurs. Il en a résulté une latrine améliorée qui comporte, entre autres, un cabinet de douche adjacent et une aération supplémentaire pour un meilleur séchage des matières fécales. Un modèle inédit jusque-là.

Former fabricants de latrines et vidangeurs

Au total sept entreprises ont été formées. Elles assurent désormais le marché de la construction de ces latrines EcoSan, localement connues sous le nom de *Kabone Ladosy*. Les entreprises proposent aux ménages trois modèles différents dont les prix (fortement subventionnés par le projet) varient entre 90 000 ar et 170 000 ar (25 et 50 euros). Grâce aux efforts soutenus de l'unité de sensibilisation et de promotion à l'hygiène de Medair, à ce jour, plus de 480 latrines ont été « vendues » et les en-

treprises locales sont à pied d'œuvre pour assurer leur construction dans les meilleurs délais, en conciliant qualité des ouvrages et satisfaction des clients. Chaque latrine est utilisée en moyenne par 11 personnes. D'ici fin 2016, 7 800 nouveaux utilisateurs devraient bénéficier de latrines améliorées, soit près de 700 latrines supplémentaires « vendues » et construites.

Félicien Belalahy, chef de l'entreprise Miray, croit fermement au projet. Selon lui, « *Non seulement il va permettre à la population d'être en meilleure santé en réduisant les maladies liées à l'hygiène, qui est un des gros problèmes de la région, mais il va aussi relancer l'économie locale car il crée des besoins et des demandes, et surtout de l'emploi.* »

En outre, Medair, en collaboration avec la commune, envisage la création d'un « plan intégré de la gestion des boues de vidange » avec formation de vidangeurs, dont le métier consiste à assurer une vidange régulière des latrines, tâche que les ménages ne sont pas en capacité de mener à bien eux-mêmes car cela requiert un certain savoir-faire technique et des équipements de protection.

En milieu rural, la même stratégie est ap-

pliquée, mais les artisans locaux sont ici en charge de construire et commercialiser des latrines hygiéniques équipés de dalles SanPlat. Neuf artisans locaux ont déjà été formés dans deux des neuf communes rurales ; ils commencent très progressivement à construire et à vendre ce type d'équipement. Toutefois, la demande devrait progressivement augmenter car les efforts de sensibilisation et de promotion menés durant la dernière année commencent à porter leurs fruits.

En matière d'approvisionnement en eau, Medair supervise et encadre aussi des entrepreneurs locaux que le projet a formés à la construction de points d'eau potable. Ces entrepreneurs reçoivent une formation au forage manuel par la technique du *rotasludge* (technique de forage à bas-coût transférée par la fondation Practica) et à l'installation des pompes à motricité humaine (PMH) de type Canzee, produites à Madagascar par l'entreprise sociale Bush Proof. A ce jour, onze entreprises locales ont été formées. Avec l'appui et l'encadrement de Medair, ces dernières ont installé plus de 162 PMH et 100 autres points d'eau sont en cours de construction. Prochainement, des bornes-fontaines alimen-

CONTACTS

- En Suisse : David Sauter, david.sauter@medair.org
- A Madagascar : Holisoa Rasamoelina, comms-mdg@medair.org
- www.medair.org

tées par des systèmes gravitaires seront installées dans des zones où ces systèmes sont mieux adaptés.

Toutefois, il est évident que former et renforcer les capacités de fabrication et de vente du secteur privé ne constitue qu'un maillon de la chaîne des acteurs locaux qui doivent assurer un service d'eau durable et de qualité. Le projet vise donc aussi à appuyer les communes dans l'apprentissage concret de leur rôle de maître d'ouvrage des services d'approvisionnement en eau potable. Des formations théoriques initient les équipes communales à toutes les étapes de la maîtrise d'ouvrage. Un accord de partenariat entre l'ONG et les communes fournit un cadre à la collaboration, au renforcement des capacités et aux responsabilités respectives des acteurs impliqués. Ces formations théoriques sont suivies d'une mise en pratique assistée par l'unité de maîtrise d'œuvre socio-institutionnelle du projet. Elle consiste à ce que les autorités communales participent aux processus d'appels d'offres locaux pour les nouveaux lots de PMH à l'examen des offres des entreprises locales et au choix de l'entreprise à qui est attribué le marché de fournitures.

Responsabiliser la gestion des points d'eau

D'autre part, des structures sont créées, appuyées et formées pour assurer la gestion des points d'eau. Au niveau de chacun d'eux, un comité de point d'eau (CPE) est mis sur pied. Il comprend un président (appelé aussi responsable PE), un trésorier et un secrétaire, choisis parmi les usagers. Le choix des membres des CPE est validé par l'assemblée générale villageoise. Cette assemblée est l'organe clé du village pour la désignation, le renouvellement ou la révocation des membres des CPE, sur la base d'un bilan moral et financier que celui-ci présente annuellement à la population. Outre la responsabilité de prendre soin de l'installation, ce comité collecte les cotisations annuelles des 20 à 25 familles



Medair espère permettre à 7 800 nouveaux utilisateurs malgaches de bénéficier de latrines améliorées d'ici fin 2016.

qui contribuent à la maintenance du point d'eau qu'elles utilisent. Une fois nommés, les membres des CPE du village (un village a entre 6 et 12 CPE) nomment à leur tour 3 délégués de l'eau choisis parmi leurs membres : un délégué chargé du contrôle des finances, un chargé de l'appui technique et un de la coordination.

Ce dernier forme, avec les délégués à la coordination des autres villages, une structure communale (ou intercommunale, selon le choix des communautés et des autorités concernées) chargée d'élire et de créer un bureau exécutif. Celui-ci gèrera une partie des contributions financières des CPE pour planifier, organiser et couvrir les frais des réparations les plus importantes des points d'eau, pour lesquelles une entreprise externe sera sollicitée parmi celles formées dans le cadre du projet. Une contribution devra aussi être versée à la commune, pour ses investissements futurs dans le domaine EHA. Il est à noter qu'au niveau de chaque village, 2 techniciens villageois sont formés aux réparations courantes des PMH. Le matériel choisi, de type Canzee en PVC, réduit le nombre et le coût des réparations nécessaires et simplifie la maintenance.)

La mise en place de cette gestion communautaire déléguée des points d'eau se fait bien sûr en plein accord et sous la responsabilité des autorités communales.

Les leçons tirées du premier cycle du projet Rano Tsara (2007-2010) ont conduit à mettre sur pied une structure de CPE pour chaque point d'eau au lieu d'une seule structure de type associative pour tout un village.

La structure faîtière qui regroupe des délégués de chaque village est ainsi d'une taille nettement plus réduite (une ou deux communes) ce qui augmente la proximité entre ces structures de coordination, les communautés de base et les utilisateurs des points d'eau. La faible proximité avait été une difficulté lors de la première mise en route d'un projet EHA similaire. A noter également que ce premier cycle du projet Rano Tsara avait couvert des communes différentes dans le district de Maroantsetra.

Un autre domaine d'activité très important du projet concerne la promotion à l'hygiène et la communication pour le changement de comportement. Il est un volet indispensable aux autres activités.

Toutes ces interventions du projet Rano Tsara 2 pour améliorer le bien-être des communautés des districts de Maroantsetra et Mananara sont possibles grâce principalement à l'appui financier de l'Union européenne, la fondation Swiss Solidarity, la Confédération suisse, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi que d'autres fondations partenaires et les donateurs privés. ●

Un des deux blocs de quatre latrines installés à Agbodjinou, lors de leur inauguration début 2014.



A Agbodjinou, au Togo

Eau potable, hygiène et assainissement pour tous

Suite à la demande de la commune d'Agbodjinou, l'Association togolaise de lutte contre le paludisme (ATLP) et Hydraulique sans frontières (HSF) ont mené un projet d'approvisionnement en eau potable comportant l'amélioration des comportements en matière d'hygiène et la construction de latrines. Avec l'aide des villageois, mission réussie.

Classé au 166^e rang sur 187 de l'indice de développement humain en 2014 (IDH – PNUD 2014), le Togo est un des pays les plus touchés par la pauvreté. Sortant d'une longue crise sociopolitique, plusieurs chocs exogènes résultant des crises mondiales et des inondations liées aux changements climatiques l'ont particulièrement affecté ces dix dernières années. Selon l'Etat togolais, le taux d'accès des populations rurales se limitait en 2007 à 30 % pour l'eau potable et à 10 % pour l'assainissement de base. Malgré les difficultés d'organisation et l'inachèvement de la décentralisation qui ont entraîné des problèmes de gestion et de suivi, un Code de l'eau ainsi que des programmes sous-crivant aux OMD ont vu le jour en 2010. Leur mise en œuvre tarde à se concrétiser.

L'amélioration de la desserte en eau potable des populations rurales et périurbaines implique la réhabilitation des infrastructures existantes, la construction d'équipements et une gestion plus efficace des services d'approvisionnement et des ressources en eau. L'objectif est aussi que le développement économique local passe progressivement par les usagers, qui deviendraient les véritables décideurs et gestionnaires de leurs ouvrages. C'est dans cette logique qu'HSF s'est impliqué dans le projet d'Agbodjinou (1 700 habitants) situé à 70 km à l'est de Lomé, dans la préfecture d'Aného. Suite à la demande de ses populations, la commune est à l'origine d'une requête auprès de l'Association togolaise de lutte contre le paludisme (ATLP), basée à Lomé. A son tour, celle-ci a sollicité l'association

Hydraulique sans frontières (HSF) pour la mise en place d'un réseau d'alimentation en eau potable et d'un équipement sanitaire. Partie-prenante, les villageois ont spontanément proposé d'héberger les bénévoles d'HSF et d'effectuer gracieusement le nettoyage du terrain avant et après les travaux.

En octobre 2012, une convention est signée entre HSF et ATLP. HSF est maître d'œuvre sur l'ensemble du projet. En qualité de partenaire local, ATLP est en charge du volet sensibilisation, de l'organisation du futur comité de gestion et du dépôt de ses statuts au ministère de l'Hydraulique togolais. Le coût du projet, initialement prévu à 45 000 € a finalement atteint un montant moindre (39 000 €), réuni grâce à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le syndicat intercommunal des eaux de la Dhuy, le syndicat intercommunal de la région grenobloise, le conseil général de l'Isère et la société Grundfos. La maîtrise d'ouvrage est déléguée à la communauté bénéficiaire et les compétences aux comités de développement villageois. Après étude, le projet a concrètement commencé en octobre 2013, avec la for-



L'approvisionnement en eau potable, une amélioration considérable des conditions de vie des villageois.

mation et la mise en place d'un comité de gestion de l'eau constitué d'un secrétaire général, d'un trésorier et d'une conseillère. En novembre 2013 démarraient les actions de sensibilisation de la population, avec l'appui d'un représentant de l'hôpital d'Aklakou et le major du dispensaire d'Avévé, les structures les plus proches. Plusieurs réunions ont été organisées dans le village et dix personnes ont été formées durant trois jours aux règles d'hygiène, à la protection des ouvrages et aux dispositions à prendre en cas de choléra. Ajoutons l'organisation régulière de formations aux outils de gestion.

Un village modèle

La réalisation du forage, avec tubage, essais de pompage, pose de la pompe et construction de la margelle, a duré de décembre 2013 à février 2014. Deux blocs de 4 latrines sèches ont été également construits. Leur implantation a été décidée par les villageois en fonction de la répartition des habitations. Compte tenu de leur dispersion, un raccordement au forage n'a pas été possible. Chaque bloc comporte 2 fosses étanches et aérées, remplies au sixième environ. Attribuée par le comité de gestion à raison de 5 familles par cabine, chaque cabine est cadenassée. La vidange des latrines est programmée par le comité de gestion, qui contrôle leur entretien par les usagers. Une mission de suivi

a constaté leur bon état. L'installation du cubitainer de 50 l, prévu pour le lavage des mains à proximité de chaque bloc, sera bientôt installé.

Le prix de l'eau a été décidé en concertation avec la population et le comité de gestion de l'eau. La cotisation mensuelle, fixée à 300 CFA, est adaptée aux moyens des ménages les moins aisés, qui composent la majorité de la population. Très actif, le comité de gestion se réunit deux fois par mois. La conseillère, qui a un rôle de sensibilisation auprès des femmes, transmet les contestations et les suggestions.

Pour Agbodjinou et quelques villages alentours, les impacts de ces actions se mesurent à plusieurs aspects : la qualité de vie des villageois, la santé et la gestion communautaire. La santé en premier lieu. Le système de santé au Togo est faible. Le manque de structures de soins en milieu rural et l'absence de sécurité sociale pour les non-salariés entraîne de grosses disparités entre les ménages les plus riches et les plus pauvres. Compte tenu du prix de la consultation et des médicaments, les plus démunis s'abstiennent le plus souvent de consulter un médecin et recourent à la médecine traditionnelle ou religieuse.

Depuis la fin des travaux, des relevés réalisés par le responsable du dispensaire d'Avévé (une commune proche d'Agbodji-

nou) atteste de la disparition des consultations liées aux maladies hydriques.

Les femmes en sont les premières bénéficiaires. Au lieu de consacrer quotidiennement deux heures à s'approvisionner en eau, elles n'y passent plus que 5 à 10 minutes. Ce gain de temps leur permet de se consacrer davantage aux travaux agricoles et domestiques. Le résultat le plus symptomatique est la fabrication d'huile de palme. Elles produisent aujourd'hui 120 bols par jour contre 10 bols avant les travaux. Des activités artisanales sont également développées qui procurent des revenus complémentaires grâce à la vente sur les marchés alentours.

Les enfants ne participent plus à la corvée d'eau du matin, ne souffrent plus de maux de ventre, diarrhées et autres symptômes liés aux maladies hydriques. Moins fatigués, ils sont plus assidus à leurs travaux scolaires. Les hommes constatent de leur côté la disparition de leurs dermatites liées à l'eau du fleuve Mono dans laquelle ils se lavaient. Du fait de son faible coût, désormais ils utilisent l'eau pour l'irrigation des cultures.

Enfin, un réel changement de l'organisation communautaire s'est produite depuis la fin des travaux. La formation du comité de gestion de l'eau a suscité des discussions et le projet d'eau potable a permis aux villageois de constater qu'ils pouvaient s'organiser pour mener à bien d'autres projets, d'électrification et de pisciculture par exemple.

Agbodjinou est devenu un village témoin dans la zone en termes d'organisation villageoise, ce qui entraîne de nombreuses sollicitations de villages voisins. Tel est le contact de l'équipe HSF à Agbodjinou, 18 mois après la fin des travaux.

Avévé, où se trouve le dispensaire le plus proche d'Agbodjinou, ne dispose pas encore d'équipement d'accès à l'eau potable. Ses 3100 habitants seront prochainement accompagnés par HSF pour que les maladies hydriques disparaissent également des statistiques de ce village. ●

CONTACT

• Françoise Mascaro : francoise.mascaro@hydrauliquesansfrontieres.org


Au Niger

Optimisation du service public de l'eau

Avec l'appui du Sedif, l'Ong SEVES et le cabinet Thec renforcent depuis 2011 la gestion locale du service de l'eau des communes nigériennes de la région de Maradi, au sud du pays. La démarche vise à organiser et responsabiliser les acteurs, à promouvoir l'émergence d'exploitants investisseurs et à développer un service d'appui-conseil et de contrôle.

En 2015, en milieu rural au Niger, l'accès à l'eau potable est estimé¹ à 49 %, un niveau sans évolution depuis 2009. Ce chiffre recouvre des réalités variées : des centres et des communes rurales ne disposent d'aucune infrastructure, dans d'autres les équipements sont à l'arrêt.

Dans le cadre du processus de décentralisation nigérien, l'Etat a transféré la maîtrise d'ouvrage des services d'eau aux communes, transfert de compétences qui n'a pas été accompagné des moyens leur permettant d'assumer pleinement ces nouvelles prérogatives. En milieu rural, les communes délèguent l'exploitation de leurs services d'eau à des opérateurs privés ou à des associations communautaires.

Afin d'accompagner les communes et ces délégataires privés, des structures d'appui conseil au service public de l'eau (SAC/SPE), également privées, sont désormais dotées d'un agrément pour assurer le suivi technique et financier des AEP. Sous contrat de prestation de service avec la commune, ces structures (une par région) sont rémunérées par les recettes de la vente d'eau. En 2010, l'ONG Seves et son partenaire nigérien le bureau d'études Thec ont confir-

mé que dans de nombreuses communes de la région, les services d'AEP étaient à l'arrêt et/ou dans l'attente de nouveaux projets internationaux pour renouveler leurs équipements et leurs infrastructures. Après analyse, il s'est avéré que les problèmes rencontrés relevaient majoritairement non pas de problèmes techniques mais de difficultés de gestion : contrats de délégation du service public mal compris, méconnaissance et dilution des responsabilités, absence de professionnalisation de l'exploitant, confusion entre les fonctions bénévoles et salariées au sein des associations d'usagers, adductions d'eau souvent financées intégralement par les projets sans aucune contribution locale. Cette réalité est commune à une grande majorité des autres AEP de la région encore en fonction mais à la pérennité plus qu'incertaine.

Les premières expériences de suivi de la SAC/SPE dans la région de Maradi ont relevé ces difficultés récurrentes dans les

relations fonctionnelles, entre les acteurs notamment : non-respect des obligations contractuelles par les délégataires, mauvaise tenue des documents de gestion, persistance des détournements des fonds issus de la vente de l'eau, faibles compétences techniques des exploitants, faute des moyens, manque de suivi régulier par les associations d'usagers.

Du fait de ces difficultés, et malgré l'intervention des projets de développement pour la mise en place de mécanismes de gestion, la pérennité des systèmes ne peut être assurée. Ce constat démontre les limites de la logique projet, dont les délais d'intervention sont souvent trop courts pour permettre aux acteurs locaux d'atteindre une véritable maîtrise des services.

Financé par le syndicat des eaux d'Île-de-France (le Sedif), le projet *Appui à l'optimisation du service public de l'eau dans la région de Maradi* (Posem), vise d'une part, à restructurer et optimiser le service public de l'eau et, d'autre part, à intégrer les AEP au dispositif du suivi de la SAC/SPE.

De 2011 à 2012, avant de déployer son intervention sur la région, une première expérience pilote de soutien à des délégataires/investisseurs a d'abord porté sur 10 localités. Entre 2013 et 2016, le Posem s'est élargi à 156 centres de la région. Il comprend :

CONTACTS

- Maïna Rabiou, bureau d'études Thec, Niger : cabthec@yahoo.fr
- Romain Desvalois, SEVES, France : romaindesvalois@asso-seves.org
- www.asso-seves.org

1. Selon Who, Unicef, JMP, 2015



Cabinet Thec

Formation des usagers réunis en séance plénière.

Plan de financement du Posem

Syndicat des eaux d'Île-de-France :		
700 000 €	(72 %)	
Communes :		
37 000 €	(4 %)	
Délégués :		
240 000 €	(25 %)	
Montant total :		
977 000 €	(100 %)	

1. Des actions d'intermédiation sociale, de formation et de professionnalisation des acteurs (communes, associations d'usagers, exploitants) : appropriation du schéma institutionnel local et des rôles respectifs de chacun, appui aux associations d'usagers pour exercer leur mission de représentation, soutien aux communes pour assurer leur rôle de maître d'ouvrage, et professionnalisation des exploitants.

2. Des travaux de réhabilitation des équipements patrimoniaux ainsi que l'extension des réseaux entrepris dans 100 centres parmi les 156 concernés au final. Les études, la maîtrise d'œuvre et les équipements patrimoniaux sont financés par le Sedif et les équipements renouvelables (pompe, groupe électrogène et moyens d'exhaure) par les délégataires.

En 2013, les équipements patrimoniaux (châteaux d'eau, réseaux, forages et têtes de forages) de 16 mini-AEP en panne ont bénéficié de travaux de réhabilitation. Les exploitants ont fourni les pompes immergées et les groupes électrogènes, nécessaires au démarrage des services.

De 2014 à 2016, 84 centres supplémentaires connaissant aussi de nombreuses pannes de leurs équipements d'AEP ont à leur tour bénéficié de travaux (réhaussement de châteaux d'eau, remplacement de compteurs, de vannes d'arrêt et de canalisations), également avec prise en charge par les délégataires des équipements renouvelables.

3. Le renforcement des capacités de la SAC/SPE et des services techniques de l'administration par la formation des person-

nels aux outils de suivi. Un atelier régional regroupant tous les acteurs (administration, services techniques, communes, exploitants et associations d'usagers) a été organisé sur ce sujet.

Responsabiliser les acteurs

Conformément à la stratégie nationale du Niger, la démarche initiée par Seves vise à favoriser l'émergence d'entrepreneurs locaux dans le secteur de l'eau. Ainsi, en cas de réhabilitation, le maître d'ouvrage (la commune) peut recourir à un exploitant qui a la capacité d'investir dans le cadre d'un contrat d'affermage avec îlot concessif. Cet "investisseur-exploitant" finance et met en place les équipements renouvelables (groupe électrogène, armoire électrique, pompe, tuyau d'exhaure, etc.). Il assure l'exploitation du système et recouvre son investissement initial sur la vente de l'eau.

Cet investisseur apporte des moyens financiers dont ne dispose pas la commune pour alimenter le fond de roulement nécessaire au fonctionnement du service : remplacement du matériel vétuste ou réhabilitation de certaines installations, extension ou densification du réseau (en multipliant les branchements particuliers par exemple).

Ce mode de gestion responsabilise l'exploitant (propriétaire des équipements renouvelables) en lui transférant l'intégralité des « soucis » techniques. Le recours à un opérateur privé conduit notamment :

- au transfert des risques commerciaux vers l'opérateur ;
- à la mobilisation d'un savoir-faire en matière d'exploitation ;
- à une gestion plus professionnelle des systèmes, produisant généralement un gain de productivité et donc une baisse possible du prix de l'eau pour les usagers ;
- à une meilleure continuité dans la fourniture du service, l'exploitant étant motivé à amortir son investissement initial ;
- à une augmentation du taux de desserte des réseaux car l'exploitant comprend son intérêt à investir dans leur extension.

L'exploitation technique et financière des installations connaît des difficultés récurrentes, comme le non-respect des engagements contractuels ou des données de production incomplètes. Ces difficultés, résultant parfois de contournements par l'exploitant lui-même, témoignent d'une mauvaise compréhension des enjeux techniques et financiers de la gestion d'un service d'eau...

Peu d'exploitants ont aujourd'hui les moyens d'investir pour proposer leurs services. Le secteur des entreprises d'exploitation des services d'eau reste à consolider dans la région, de même que la confiance des banques, qui limitent leur accès au crédit ou proposent des taux d'intérêt trop élevés. Par ailleurs, le cadre réglementaire de la délégation ne prévoyant pas l'investissement en équipements renouvelables de l'exploitant, les communes éprouvent des difficultés à convaincre les éventuels intéressés. Les subtilités du contrat de délégation, qui mêle l'affermage (sur les équipements



Groupe électrogène et château d'eau de Maïguizawa. Avec une consommation de 20 à 28 litres/jour/habitant, la viabilité des services est améliorée et l'épargne dédiée au renouvellement des équipements et aux extensions de réseau augmente.

patrimoniaux), la concession (sur les équipements renouvelables) et la rémunération de l'exploitant dans le même document, ne sont pas simples à appréhender.

Parfois présentée comme la solution miracle à la bonne gestion des AEP rurales, la délégation de l'exploitation du service à un opérateur privé requiert des garde-fous garantissant transparence et gestion rigoureuse du service. Les deux garants du respect du contrat de délégation passé entre la commune et l'exploitant sont l'association des usagers d'une part et la SAC/SPE. Celle-ci, qui audite la gestion technique et financière des AEP, doit conseiller les acteurs, contrôler les délégataires, alerter et émettre des recommandations.

Dans la composition du prix de l'eau des AEP rurales, la réglementation nigérienne actuelle n'intègre aucune redevance aux associations des usagers. Or, dans un contexte où les moyens humains et financiers des communes sont le plus souvent insuffisants pour gérer un territoire étendu et un nombre important d'AEP (jusqu'à 25 mini-AEP pour la commune de Kornaka par exemple), ces associations sont un acteur essentiel. Elles défendent les droits des consommateurs, contrôlent et interpellent l'exploitant, informent la commune des dysfonctionnements qu'elles constatent. Ces activités génèrent des coûts (transport, téléphone, etc.) que les villageois n'ont guère les moyens d'assumer.

Le suivi du service, gage de pérennité

Pour suivre dans le temps les évolutions du service public, la SAC/SPE collecte, traite et analyse les données techniques et financières transmises par les exploitants. Chaque trimestre, un rapport détaillé présentant ces indicateurs de suivi est remis à la commune. Ces indicateurs permettent de mieux comprendre et de remédier aux dysfonctionnements.

L'identification des besoins, l'établissement des contributions dues par le service, la restitution aux parties prenantes d'un diagnostic objectif de l'activité dépendent tous de la performance de la collecte et du traitement des données.

Pour pallier les insuffisances constatées dans la transmission des données d'exploitation et dans leur traitement (certaines données ne sont pas toujours transmises, ou bien les documents papier transmis sont incomplets...), le Posem a appuyé la mise au point de deux outils numériques.

Au vu de la forte pénétration du Smartphone au Niger, le projet a mis en place un outil de collecte de données via l'application ODK Collect sur téléphone mobile. L'outil permet aux délégataires de saisir les données mensuelles hors connexion internet puis de les transmettre ultérieurement sur un serveur en ligne opensource. Cela améliore la qualité de l'information, évite les erreurs de saisie, accélère la remontée de l'information et diminue les coûts de col-

lecte tant pour la SAC/SPE que pour le délégataire.

Compte tenu de leur volume, le suivi des données collectées nécessite aussi un support fiable et sécurisé. Un second outil informatique, sous Microsoft Access, permet de gérer les bases de données collectées sur la plateforme ODK.

Fin 2015, la région de Maradi dispose d'un parc de 384 mini réseaux d'adductions d'eau potable. Avec l'appui du Posem, 265 systèmes ont été intégrés au dispositif de suivi de la SAC/SPE, officiellement démarré en mai 2015 suite à la signature des contrats d'appui-conseil au 43 communes de la région. Ce dispositif renforcé est pleinement opérationnel. Le cabinet Thec et le groupement Iseau-cabinet THEC ont été sélectionnés pour en assurer le suivi dans la région.

Les missions de la SAC/SPE vont permettre d'orienter le travail des contractants pour un meilleur fonctionnement du service public de l'eau, c'est-à-dire maîtriser les dépenses et éviter les malversations, réduire les fuites et le temps des pannes, optimiser les capacités de production et réaliser des économies d'échelle. ●

A lire



Baromètre 2016 de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement

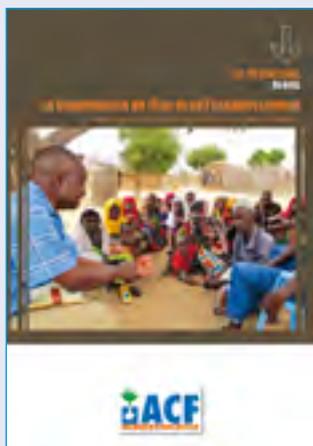
État des lieux de l'accès à une ressource vitale #02

Solidarités International, Clichy-la-Garenne, brochure 2016, 28 pages

Gouvernance de l'eau et de l'assainissement appliqué aux projets humanitaires et de développement

ACF Paris, 2016, manuel, 100 pages

Ce manuel est un outil pratique sur la mise en œuvre de projets et programmes à dimension «gouvernance du secteur eau, assainissement, hygiène», en se basant sur des exemples concrets.



Les métiers de l'eau et de l'assainissement : portraits d'acteurs en Mauritanie (le projet Aicha)

GRET, Tenmiya, 2016, 54 pages

Constitué de nombreux témoignages et d'illustrations, cet ouvrage rend hommage à l'engagement des hommes et des femmes qui ont concrétisé ce projet et qui continuent d'agir chaque jour pour fournir des services de qualité.



Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en Mauritanie

Pour une plus grande implication des communes dans les services d'eau et d'assainissement

GRDR – GRET, 2016, 71 pages

Ce guide synthétise les approches et les outils développés au cours des programmes Aicha et PEAGG, deux dispositifs d'appui à l'exercice par les communes mauritaniennes de leur responsabilité de maître d'ouvrage des services d'eau et d'assainissement. Il s'adresse principalement aux collectivités à qui il propose des clés pour initier et suivre un projet d'eau potable et d'assainissement sur leur territoire.

→ Documents disponibles sur : www.pseau.org/outils/biblio

Nouvelle parution pS-Eau

Renforcer la commune dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement

pS-Eau, décembre 2015, 74 pages

Depuis les années 1990, de nombreux pays d'Afrique francophone se sont engagés dans des processus de décentralisation. En matière d'eau potable et d'assainissement, ces processus ont conduit au transfert progressif de compétences aux collectivités locales. Cependant, ces compétences n'ont pas toujours été accompagnées de ressources humaines et financières nécessaires pour que les autorités locales assument pleinement leurs nouvelles responsabilités.

En réponse à cette situation, les acteurs locaux engagés dans des programmes de coopération internationale (collectivités, associations, agences de l'eau, etc.) sont venus appuyer ces autorités locales pour renforcer leurs capacités. Les investissements réalisés dans ce cadre constituent alors pour les collectivités une opportunité d'exercer concrètement leurs missions. Néanmoins, les modalités d'intervention pour accompagner les communes à développer leurs services d'eau et d'assainissement sont peu connues.

C'est pourquoi, ce guide méthodologique produit à partir de nombreuses contributions, et le soutien de l'AFD et des agences de l'eau propose des repères pour définir des stratégies d'appui aux communes. Trois grandes étapes sont abordées:

- identifier les compétences à renforcer ;
- définir les modalités d'appui ;
- préparer la mise en œuvre du renforcement.

→ www.pseau.org/outils/biblio



Programme Solidarité Eau
32, rue Le Peletier
75009 Paris
T. +33 (0)1 53 34 91 20
pseau@pseau.org
www.pseau.org

Responsable de la publication :
Pierre-Marie Grondin
Rédacteur en chef :
Guillaume Aubourg

Ont participé à ce numéro :
Romain Desvalois
Vincent Dussaux
Bernard Le Pivain
Françoise Mascaro
Claire Papin Stammose
Maïna Rabiou
Holisoa Rasamoelina
Béatrice Turlonnias

Conception graphique,
réalisation : Solange Münzer
Impression : Panoply